



SAINT-DIONISY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°40/2022

SEANCE DU 17/11/2022

L'an deux mille vingt et un, et le dix-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIE A FACON DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, Mme FAUQUET Josée, M. QUENTIN Bernard, Mme BOUCHOT Hélène, M. MONTILLET Gilles, Mme ZAJDNER Françoise, M. ESTRADE Christophe, Mme ORAND GABRIEL Delphine, M. CHARRIERE François, M. FARGES Hervé, Mme LIRON Eline, M. JURADO Damien,

Absents excusés : Mme CAMBET PETIT JEAN Carole (donne pouvoir à Mme BOUCHOT Hélène), Mme MANE Elsa (donne pouvoir à Mme FAUQUET Josée), M. PETE Samuel.

Secrétaire : Mme ZAJDNER Françoise

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de procurations :	02

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard propose un service facultatif de paie à façon pour les collectivités territoriales et établissements publics. Cette mission a pour objectif d'aider les collectivités dans les travaux liés à la confection des paies (rémunérations et indemnités).

Les prestations de ce service sont la confection des salaires, des états liquidatifs auprès des organismes (URSSAF, retraite...) et la réalisation des déclarations annuelles des salaires pour un coût de 9,55 € par bulletin de paie et indemnités édités.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Gard pour les prestations proposées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers (cf en annexe).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour décide :

- d'adhérer au service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.
- d'approuver la convention d'adhésion au service de paie à façon telle que jointe en annexe
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes qui en découlent
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Affiché le **28/11/2022**

ID : 030-213002496-20221121-DEL040_2022-DE

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de
légalité.



Saint-Dionisy, le 21 novembre 2022

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE